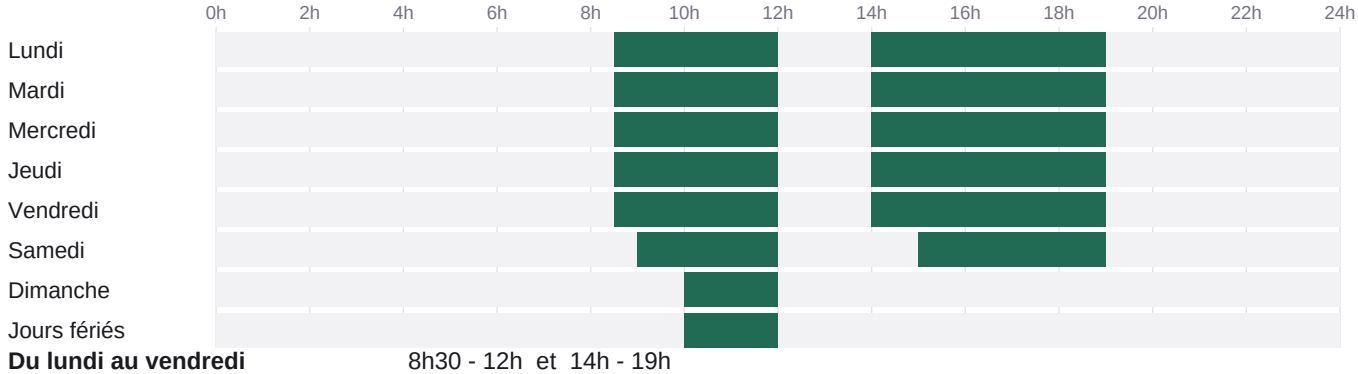
Horaires des travaux bruyants à Rognaix

73730 · Savoie (73) · 479 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté 20-2026 portant règlementation des bruits de voisinage sur la commune, signé le 24 juillet 2026 (article 02). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h30 - 12h et 14h - 19h
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

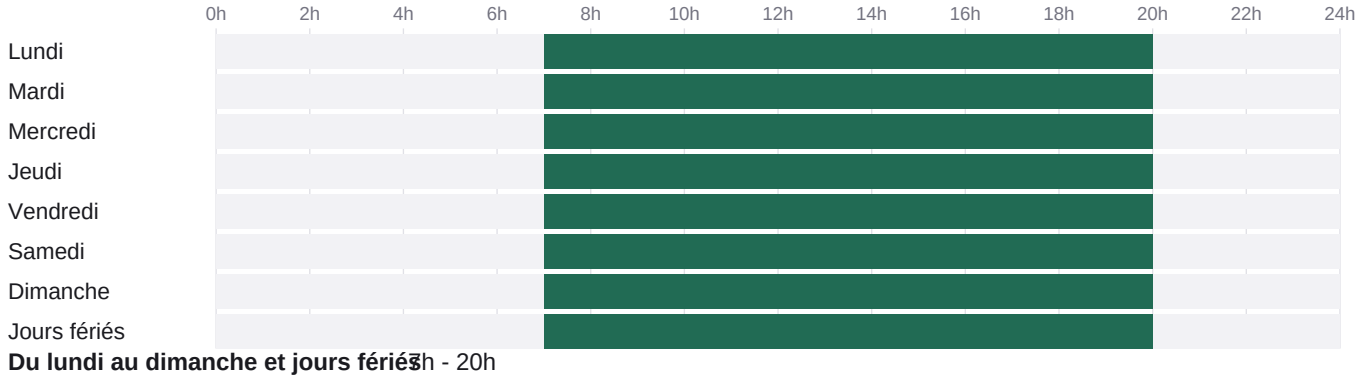
Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, etc... peuvent être effectués durant les heures suivantes : Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Texte officiel : https://rognaix.fr/wp-content/uploads/2026/07/arr20-26.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté 20-2026 portant règlementation des bruits de voisinage sur la commune, signé le 24 juillet 2026 (article 03). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au dimanche et jours fériés	7h - 20h

Le texte dit :

> « Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore doit interrompre ces travaux entre 20h00 et 07h00. »

Texte officiel : https://rognaix.fr/wp-content/uploads/2026/07/arr20-26.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.